



Fiche Intendance
Année scolaire 2025 – 2026
BTS 2ème année

Photo obligatoire pour la carte de self
Inscrire le nom de l'élève au dos

Le règlement intérieur concernant l'organisation et le fonctionnement du service de restauration est disponible dans le carnet de liaison et il est également téléchargeable sur le site internet du lycée.

Identité de l'étudiant

NOM : Prénom : Classe 2025-2026 :

Informations pratiques

Les étudiants en 2ème année de BTS peuvent s'inscrire soit au ticket (4.85€) soit au forfait.

Attention, l'inscription est possible sous conditions :

1. L'inscription au ticket, DP4 (à l'exclusion du mercredi uniquement) ou DP5 est valable pour l'année scolaire complète (sans possibilité de changer de régime, ou de démissionner de la pension en cours d'année).

Les étudiants auront jusqu'au 19 septembre (date des emplois du temps définitifs) pour choisir le régime à l'année.

2. Il s'agit d'un forfait lissé sur l'année scolaire complète. Les conditions pour bénéficier d'une remise d'ordre sont les mêmes qu'un autre élève (certificat médical d'une période supérieure à 7 jours, stage en entreprise, ...).

3. Passage à la restauration au moyen d'une carte de self réservée (en cas d'oubli de la carte ou de la réservation : passage en fin de service, cf. règlement intérieur)

Préinscription (possibilité de modifier le régime jusqu'au vendredi 19 septembre 2025) :

Ticket 4.85€

Rechargement des cartes en début de mois, à l'intendance, par chèque, espèces ou carte bancaire.

Demi-pensionnaire 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi). Environ 550.00€ l'année.

Demi-pensionnaire 5 jours (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi). Environ 640.00€ l'année.

Pour les inscriptions au forfait, merci d'indiquer la personne en charge du paiement des factures, ainsi qu'une adresse mail :

Ce document vaut accord des conditions indiquées ci-dessus.

Signature de l'élève